



2022



Critères d'attribution :

- ➔ Sans condition de ressources,
- ➔ Joindre un certificat de scolarité de l'enfant concerné,
- ➔ Les parents doivent résider à Igoville

👉 **Joindre impérativement votre RIB.**

(Conformément à la RGPD votre précédent RIB a été détruit par le service des impôts)

◆ Nom(s) & prénom(s) de l'enfant :

.....

◆ Date de naissance : / /

◆ Adresse :

◆ Téléphone (1*) :

◆ Mail (2*) :@.....

Signature 🖋️ :

Versement
en
Décembre



**Demande à déposer à la mairie avec votre RIB
et le certificat au plus tard le 30 Septembre 2022**

(2*) J'accepte que la Mairie utilise mon mail pour de la communication
personnalisée : OUI NON

(1*) : Si nous avons besoin de précisions pour le traitement de la demande.

(2*) : Facultatif

